

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE WINGLES
COMMUNE DE GRENAY

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du Centre Communal d'Action Sociale de Grenay
Séance ordinaire du Mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le mercredi vingt-deux mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Grenay, s'est réuni, sous la présidence Monsieur Christian **CHAMPIRE**, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de Membres

Au conseil : 17

Présents : 13

Procurations : 3

Absent : 1

PRESENTS : Mr C.CHAMPIRE- Mme C. BUISSETTE – Mr J.VOULIOT – Mme N.LEROY – Mr V.TENTELIER – Mme D.DUVEAU – Mme A.LELIEUX – Mme M.DUPLY – Mme M.LEBLOND – Mr JB.DETOEUF – Mme AM.VINCENT – Mr G.IBBA – Mr AL.LEROY.

DATE DE LA CONVOCATION

13/03/2023

EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :

- Mme P.SCHIRRU ayant donné procuration à Mme N.LEROY
- Mr M.BOUCHEZ ayant donné procuration à Mr V.TENTELIER
- Mme A.PONCHEL ayant donné procuration à Mme M.LEBLOND

ABSENTE : Mme C.WASIKOWSKI

DELIBERATION N°04-2023 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

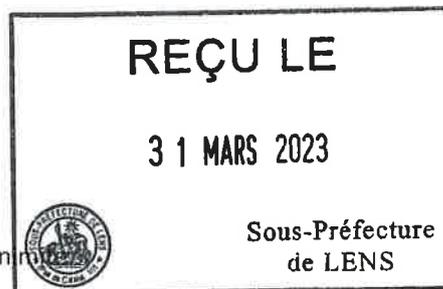
Conformément aux dispositions légales en la matière,

Le Conseil d'Administration a débattu des orientations générales du budget 2023 et des préconisations identifiées selon :

- Les données d'ordre général
- Les orientations
- Les conclusions

(Voir le document ci-annexé).

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité

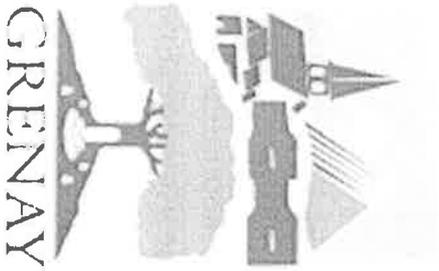


Pour copie conforme au Registre des Délibérations.

Le Président

Christian CHAMPIRE



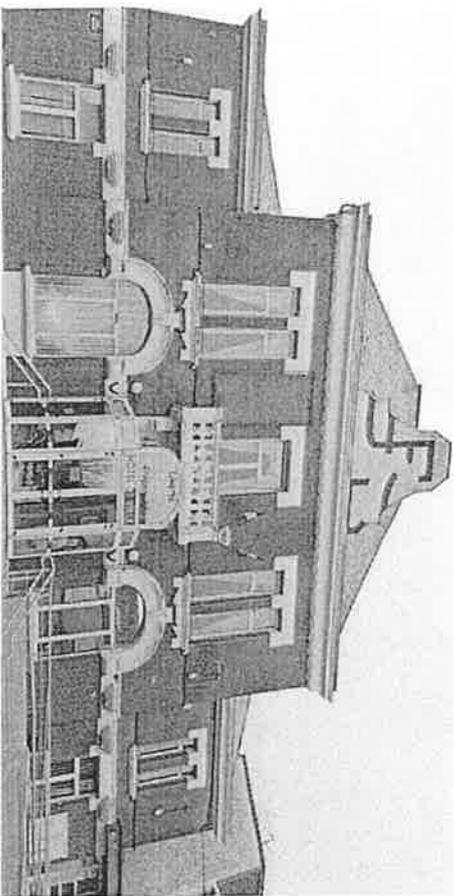


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Conseil d'Administration
du 22 mars 2023



20 23



Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif, avec des compétences spécialisées, exerçant sur le territoire communal. Il dispose d'une personnalité juridique et possède son propre budget.

L'article L.2312-1 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) indique que pour les établissements publics des communes de 3 500 habitants et plus, le Président présente au conseil d'administration, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

SOMMAIRE

- 1) Le contexte général
 - A.I) Perspectives de l'économie mondiale et européenne
 - A.II) Le contexte nationale
 - B.I) Loi de finances rectificative 2022
 - B.II) Loi de finances 2023 : les principales mesures
- 2) Les orientations budgétaires
 - A.I) Activités du CCAS
 - A.II) Evolution des dépenses et recettes
 - B.I) Engagements pluriannuels
 - B.II) Equilibres financiers
- 3) Les orientations 2023

FINANCES DU CCAS

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de l'établissement.

Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante.

Il donne également aux administrateurs la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

1. Le contexte général

A.1) Perspectives de l'économie mondiale et européenne

La croissance devrait finalement s'établir à + 3,3 % en 2022 puis à + 2,7 % en 2023 selon les perspectives du Fonds Monétaire International (FMI)

MONDIAL

L'inflation devrait atteindre + 8,8 % en 2022 avant de diminuer légèrement en 2023 à + 6,5 %, et de revenir en 2024 à son niveau de 2021 : + 4,1 %.

EUROPE

La croissance du PIB serait de + 3,1 % en 2022 et n'atteindrait que + 1,5 % en 2023

L'inflation a atteint 10,7 % en octobre 2022.

A.II) Le contexte national

Le budget du CCAS doit répondre au mieux aux préoccupations de la population tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et les orientations de la loi de Finances 2023.

PERSPECTIVE EN FRANCE

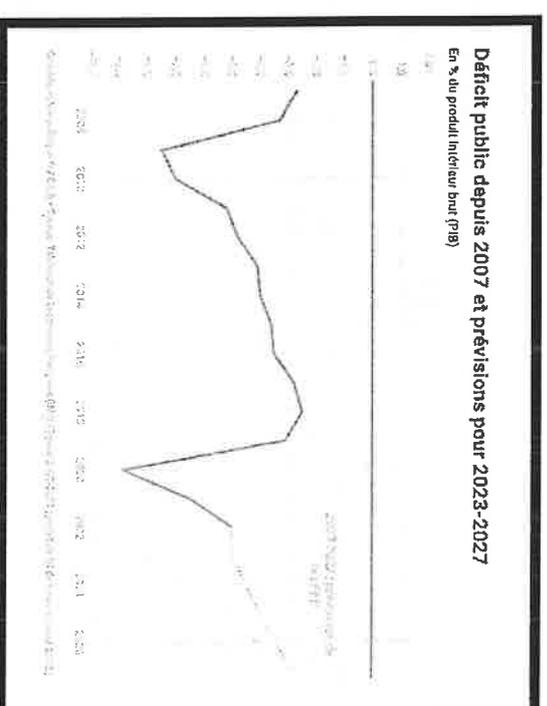
Déficit public 'réduit' à 5 % en 2022 et 2023

Inflation sur 2022 : autour de 6 % et autour de 4,3 % en 2023

Croissance : 2,6 %

Dettes publiques fin 2023 de 111,2 % du PIB

Le projet de loi de programmation prévoit de ramener le déficit public sous la barre des 3 % d'ici 5 ans.



B) Les perspectives de la loi de finances 2023

B.1) Loi de finances rectificative 2022

- Pour faire face à l'inflation des prix de l'énergie et à la revalorisation du point d'indice, le Parlement a décidé de la mise en place
- un « filet de sécurité » (la commune a perçu 71 000 €)
 - Un bouclier tarifaire

B.1) Loi de finances 2023 : les principales mesures

ENVERS LES MENAGES

Prolongation du bouclier
tarifaire, hausse des prix
contenue à 15%

Indexation sur l'inflation
du barème de l'impôt

Suppression définitive
de la taxe d'habitation

ENVERS LES ENTREPRISES

Aide à l'embauche

Suppression de la
cotisation
CVAE sur 2 ans

ENVERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Rénovation énergétique
Des logements privés

Dispositif de leasing social

Plan vélo

Zoom sur : les mesures pour les collectivités locales

Il est essentielles de retenir

► **Stabilité de la DGF d'une enveloppe de 27 Milliards d'€ :**
La hausse de la dotation globale de fonctionnement (*DGF*) serait de 320 millions d'euros en 2023.

► **La prolongation du bouclier tarifaire :**
Principale mesure d'envergure de ce budget 2023 : la prolongation d'un bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie. Moins généreux que la version 2022, ce bouclier vise à contenir la hausse des prix énergétiques à +15 %. Un budget d'un ½ milliard € pour protéger les communes exposées à la flambée des prix de l'énergie.

► **Les résidences secondaires, davantage de communes pourront majorer la taxe d'habitation : (25 873 en 2022)**

Le non-plafonnement de la hausse des bases locatives cadastrales, servant de fondement au calcul des impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation sur la résidence secondaire).

► **Une forte hausse de la taxe foncière :**

Le texte prévoit également une revalorisation des bases de la taxe foncière. Celle-ci augmentera de 7,1 % l'an prochain (*contre 3,4 % en 2022*), en vertu de l'indexation automatique sur la hausse des prix. Ces 7,1 % constituent un record depuis trente ans. Ils correspondent à la hausse automatique des « valeurs locatives » (loyer annuel théorique qu'un propriétaire pourrait tirer de son bien s'il était loué), sur lesquelles est indexée la taxe foncière (la commune a perçu 2 469 980 en 2022)

A.I) Quelques chiffres pour exprimer l'activité du CCAS :

Epishop

77 familles suivies soit 101 adultes et 77 enfants pour un montant de 34 840 € 335 dépannages occasionnels pour un montant de 18 011.50 €

62 secours d'urgences pour un montant de 788 €

Aides / Secours / Colis

80 aides à la personne pour un montant de 42 207.90 dont 24 aides à l'énergie pour un montant de 10 899.60 €

670 colis distribués auprès des personnes âgées et 30 jeunes soit 15 750 €

RSA

- Du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022 soit 216 places d'accompagnements pour 600 entretiens ;
- Du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022 (nouvelle réforme) soit 65 places d'accompagnements en sphère solidarité (avec 1 atelier par semestre) + 70 places en sphère socio-professionnelle (avec 3 ateliers par semestre).

Arbre de Noël

3 525.24 € de jouets offerts auprès du CCAS et 1 022.04 € auprès des enfants du PRE.

69,25% des crédits alloués sont dépensés

Le Programme de Réussite Éducative

Représente 68 parcours d'enfants.

55 séances de sophrologie pour 11 personnes,

69 séances de yoga pour 13 personnes,

30 séances de psychologie pour 16 personnes

5 séances d'équithérapie pour 4 jeunes

et de nombreuses autres activités et sorties telles que : création de boîte à souvenir, customisation de sac de shopping, Paire Daiza, Visite des Bacoves de Clairmarais, Cité Nature, Cinéma...

89,8% du budget prévisionnel du PRE a été dépensé.

A.II) Evolution des dépenses et des recettes

Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2022
011 Charges à caractère général	115 764,51	120 688,61	156 730,53	147 923,50	175 850,00
012 Charges de personnel	53 993,57	54 246,00	54 246,30	55 000,00	55 000,00
65 Autres charges de gestion courante	77 023,26	67 493,79	84 502,85	84 033,61	104 290,71
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68 Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	2 159,12	2 069,12	2 055,32	2 211,32	2 500,00
TOTAL	248 940,46	244 497,52	297 535	289 168,43	338 140,71

On constate une diminution de nos charges à caractère générale de 5,6 % entre 2022/2021 contre une augmentation de 29 % entre 2020/2021. Dans ce chapitre, le poste alimentation est en hausse de 15 %,

Un stabilité des autres charges de gestion courante dans les aides et secours

Les recettes de fonctionnement

Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Bp
70 Produits des services	1 310,30	687,15	1 169,50	1 722,90	1 200,00
74 Dotations et participations	221 412,00	247 342,70	258 251,00	176 982,00	184 990,00
77 Produits exceptionnels	21 568,49	41 660,55	47 187,10	40 996,78	8 000,00
78 Reprise sur amortissements et provision	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	40 798,73	36 149,23	134 878,11	143 950,71	143 950,71
TOTAL	285 089,69	325 839,63	441 485,71	363 652,39	338 170,71

La participation communale est de 60 000,00 € ce qui représente 30 % du budget hors report de l'excédent.

L'excédent 2022 est de 129 483 € contre 149 337 € en 2021.

L'investissement

Les dépenses

Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2022
21 Immobilisation corporelles	0,00	0,00	896,40	748,79	6 200,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	477,00	1 687,16
TOTAL	0,00	0,00	896,40	1 225,79	7 887,16

Les recettes

Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2022
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	2 159,12	2 069,12	2 055,32	2 211,32	2 500,00
001 Excédent d'investissement reporté	0,00	2 159,12	4 228,24	5 387,16	5 387,16
TOTAL	7 777,01	4 228,24	6 283,56	7 598,48	7 887,16

L'excédent 2022 représente 6 372€. En 2021: 5 387 €

Engagements pluriannuels et structure de la dette

Élément d'information obligatoire du ROB, il est signalé qu'aucun emprunt n'est en cours et que le CCAS n'envisage pas de recourir en 2022.

Au niveau de l'investissement, le CCAS n'ayant pas de dépenses significatives il n'est pas nécessaire de mettre en place d'engagements pluriannuels.

Equilibres financiers

Les dépenses et recettes mentionnées dans les parties précédentes permettent de constater l'équilibre financier de l'établissement.

L'équilibre budgétaire du CCAS est assuré par la subvention versée par la ville qui est déterminée lors du budget primitif pour permettre de couvrir le solde des dépenses non financées par les recettes propres.

L'objectif principal de 2023 est le même que l'année 2022. Pour le CCAS, il est important de maintenir le service proposé auprès des personnes se présentant au sein de nos locaux.

Les missions du CCAS portent sur l'accueil, l'écoute, l'information, l'accompagnement et l'orientation de tout public en individuel comme en collectif.

Le Programme de Réussite Educative se poursuit avec l'équivalent de 2 temps plein. Le développement des ateliers à destination des publics du CCAS devra mobilier l'ensemble des partenaires en réponse aux besoins identifiés avec ces publics.

Ces missions sont affinées chaque année avec le personnel du CCAS dans l'intérêt des personnes accompagnées et en limitant l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Le budget devrait afficher un montant total de 349 158 € en fonctionnement et 8 592 € en investissement.

La subvention communale est de 85 000 € au lieu de 60 000 € en 2022.

